

L'an deux mille seize, le douze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PARIGNY-les-VAUX, se sont réunis dans la Salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Jacques MERCIER, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 01 Avril 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Pouvoirs : 03

Absent : 01

Démissionnaire : 01 (VINCENT Karine)

Etaient présents : APERS Jean-Pierre - ARGOUD-RABEH Dany – BARDEAU Mathias - BERTRAND Guy – BOIRON Brigitte – DAVIRAY Pascal - DEVOS Nicolas - MERCIER Jacques – RABEH Faouzi - ROBICHE Frédérique

Avaient donné procuration :

BOUET Annick a donné procuration à BERTRAND Guy

DERO Martine a donné procuration à RABEH Faouzi

POMMERY Vincent a donné procuration à BOIRON Brigitte

Absents : SALLES Sylvain

Madame Dany ARGOUD-RABEH a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2016
2. Demande de subvention 2016 : Fond de soutien à l'investissement
3. BUDGET COMMUNE :
 - ✓ Compte de Gestion 2015
 - ✓ Compte Administratif 2015
 - ✓ Affectation des Résultats 2015
 - ✓ Vote des taxes 2016
 - ✓ Budget Primitif 2016
4. Assainissement : doléances d'administrés
5. BUDGET ASSAINISSEMENT :
 - ✓ Compte de Gestion 2015
 - ✓ Compte Administratif 2015
 - ✓ Affectation des Résultats 2015
 - ✓ Redevance d'assainissement collectif 2016
 - ✓ Budget Primitif 2016
6. Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 35.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 12 février 2016.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – ANNEE 2016

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local de l'année 2016, le Maire propose aux membres du conseil de l'affecter sur l'opération suivante :

⇒ **Eglise St Jean BAPTISTE – Aménagement d'une rampe d'accès P.M.R (personnes à mobilité réduite) sur la porte latérale Sud.**

Cet aménagement permettra l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés à l'Eglise de la commune de Parigny-les-Vaux.

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant :

Dépenses :

Travaux.....	15 000,00 € HT
Honoraires M.O. (architecte).....	900,00 € HT

Soit un total de 15 900,00 € HT

Recettes :

DSIPL. - 1 ^{ère} enveloppe (32,83%)	5 220,00 €
Réserve parlementaire sur 50% des travaux (47,17 %).....	7 500,00 €
Autofinancement (20%).....	3 180,00 €

Soit un total de 15 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par **13 voix « pour »** ce plan de financement.

Délibération n°2016/017

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, de Monsieur Guy BERTRAND, 3^{ème} Adjoint, Vice-Président de la Commission Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jacques MERCIER, Maire, après s'être fait présenter les résultats de l'exercice.

➤ ***lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :***

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	- 588 607,93 €
Recettes :	+ 739 282,54 €
Résultats 2015 :	+ 150 674,61 €
Report 2014 :	+ 106 355,73 €

Clôture 2015 de la section : ***Excédent de + 257 030,34 €***

Section d'Investissement :

Dépenses :	- 125 614,89 €
Recettes :	+ 104 271,18 €
Résultat 2015 :	- 21 343,71 €
Report 2014 :	- 11 243,95 €

Clôture 2015 de la section : ***Déficit de - 32 587,66 €***

Restes à réaliser 2015 :

Dépenses :	- 29 100 €
Recettes :	+ 16 548 €
Résultats à reporter:	- 12 552 €

D'où un besoin de financement de : 45 139,66 €

Le Conseil :

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil Municipal adopte par **12 voix « pour »**, le compte Administratif 2015 – Budget Commune.

Délibération n°2016/018

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION du BUDGET COMMUNE dressé par le Comptable de NEVERS – Madame Régine MORIN

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières dans leur ensemble et que les comptes sont exacts.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2016/019

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET COMMUNE

Après avoir délibéré sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015, le Conseil décide d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2016 :

a) reprise du résultat de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 32 587,66 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses : - 29 100 €

Recettes : + 16 548 €

Résultats à reporter: - 12 552 €

c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement

Excédent de : + 257 030,34 €

1) *En Fonctionnement :*

- *Excédents antérieurs reportés :* + 133 183,39 €

2) *En Investissement :*

- *En Réserves :* + 123 846,95 €

Réparti comme suit :

- *compte 001 déficit d'investissement reporté – en Dépenses :* 32 587,66 €

- *compte 002 excédents antérieurs reportés – en Recettes :* 133 183,39 €

- *compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés – en Recettes :* 123 846,95 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte cette répartition par **13 voix « pour »**.

Délibération n°2016/020

VOTE DES TAXES 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les taxes suivantes pour l'année 2016 :

TAXES EN %	TAUX ETAT 1259 2015 (rappel)	TAUX ETAT 1259 2016 Votés
Taxe d'Habitation	18,60	18,60
Taxe Foncière / bâti	14,44	14,44
Taxe Foncière / non bâti	27,58	27,58
C.F.E.	16,08	16,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ces taxes 2016, par **13 voix « pour »**.

Délibération n°2016/021

BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget 2016 – Commune, en équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

Fonctionnement : 852 951,39 €

Investissement : 317 209,66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte par **13 voix « pour »**, le budget 2016 proposé.

Délibération n°2016/022

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, de Monsieur Guy BERTRAND, 3^{ème} Adjoint, Vice-Président de la Commission Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Jacques MERCIER, Maire, après s'être fait présenter les résultats de l'exercice.

- *lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	-	31 497,18 €
Recettes :	+	<u>80 691,43 €</u>
Résultats 2015 :	+	49 194,25 €
Report 2014 :	+	0 €

Clôture 2015 de la section : **Excédent de + 49 194,25 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	-	63 330,39 €
Recettes :	+	<u>68 109,49 €</u>
Résultat 2015 :	+	4 779,10 €
Report 2014 :	-	66 497,63 €

Clôture 2015 de la section : **Déficit de - 61 718,53 €**

Restes à réaliser 2015 :

Dépenses :	-	366 711 €
Recettes :	+	<u>291 069 €</u>
Résultats à reporter:	-	75 642 €

D'où un besoin de financement de : 137 360,53€

Le Conseil :

- *Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser*
- *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus*

Le Conseil Municipal adopte par **12 voix « pour »**, le compte Administratif 2015 – Budget Assainissement.

Délibération n°2016/023**COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION du BUDGET COMMUNE dressé par le Comptable de NEVERS – Madame Régine MORIN**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières dans leur ensemble et que les comptes sont exacts.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2016/024

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir délibéré sur le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015, le Conseil décide d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2016 :

a) reprise du résultat de clôture de la section d'investissement

Déficit de : - 61 718,53 €

b) report des restes à réaliser en section d'investissement

Dépenses : - 366 711 €

Recettes : + 291 069 €

Résultats à reporter: - 75 642 €

c) affectation du résultat de la section de fonctionnement

Excédent de : + 49 194,25 €

⇒ *En excédents de fonctionnement capitalisés pour 49 194,25 €*

Réparti comme suit :

- *compte 001 déficit d'investissement reporté – en Dépenses : 61 718,53 €*

- *compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés – en Recettes : 49 194,25 €*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte cette répartition par **13 voix « pour »**.

Délibération n°2016/025

REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2016

Pour mémoire, la redevance Assainissement 2015 était de :

- Mimont : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement annuel de 20 euros
- Le Bourg : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement annuel de 20 euros
- Pinay : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement annuel de 20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par **13 voix « pour »** les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2016, ci-dessous énumérés :

- Mimont : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement semestriel de 10 euros HT
- Le Bourg : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement semestriel de 10 euros HT
- Pinay : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement semestriel de 10 euros HT
- Usseau : 2,05 euros HT le mètre cube et un abonnement semestriel de 10 euros HT

Délibération n°2016/026

Assainissement : doléances d'administrés

1) Assainissement – Affaire CHAMPEAU Albert et Simone

Le Maire explique à l'assemblée présente que Monsieur et Madame CHAMPEAU Albert et Simone demeurant le Bourg, Parigny-les-Vaux, paient à tort une facture d'assainissement collectif trop élevée pour le compteur référencé 05UB2353, puisque ce dernier alimente à la fois la maison d'habitation et la consommation d'eau bue par le bétail à la ferme.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015/028, le Conseil Municipal a décidé, après consultation du Service de l'Eau du Conseil Départemental de la Nièvre, la mise en place à titre exceptionnel d'une facturation forfaitaire de l'assainissement collectif de cet abonné, de 50 m3 par personne et par an, applicable à partir de l'année 2010.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée de rembourser à cet abonné, la somme injustement payée depuis 2010.

Le détail du montant à lui rembourser est le suivant :

Années	Facture initiale	Abonnement.	Assainissement Facturé	Assainissement Réel *	à réduire	Facture réelle à payer *
2010	2 510.26 €	10.00 €	2 500.26 €	211.00 €	2 289.26 €	221.00 €
2011	3 922.38 €	10.00 €	3 912.38 €	215.00 €	3 697.38 €	225.00 €
2012	3 673.90 €	10.00 €	3 663.90 €	220.00 €	3 443.90 €	230.00 €
2013	3 760.23 €	20.00 €	3 740.23 €	220.00 €	3 520.23 €	240.00 €
2014	3 517.46 €	20.00 €	3 497.46 €	219.00 €	3 278.46 €	239.00 €
2015			0.00 €		0.00 €	0.00 €
					16 229.23 €	

* Sur la base de 50 m3 par personne et par an.

Par ailleurs, selon le bordereau de situation arrêté au 25/03/2016 et transmis par la trésorerie de Nevers, le Maire précise qu'à ce jour, l'abonné a réglé ses factures d'assainissement collectif de 2010 à 2013, et qu'il lui reste à payer la facture de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **13 voix « pour »** le remboursement de cet abonné sur la base détaillée dans le tableau ci-dessus et selon le bordereau de situation de la Trésorerie de Nevers, soit :

- Un remboursement de l'abonné de 2010 à 2013 pour un montant de 12 950,77 €,
- Une annulation de titre sur exercices antérieurs de 3 278,46 € correspondant à la facture de l'année 2014 que l'abonné n'a pas encore réglé à ce jour.

Délibération n°2016/027

2) Assainissement – doléance LEMONIER Sébastien

Le Maire explique à l'assemblée présente que Monsieur LEMONIER Sébastien demeurant actuellement 42 rue Benoit d'Azy, Fourchambault, a reçu une facture d'assainissement collectif de la maison qu'il habitait au lieudit Mimont, Parigny-les-Vaux, avant son déménagement, d'un montant de 129,86 €.

Il précise que Monsieur LEMONIER Sébastien a demandé par courrier reçu en mairie le 9 janvier dernier, d'obtenir un dégrèvement de sa facture, en raison de « graves difficultés financières » rencontrées.

Le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur cette requête.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **13 voix « pour »** de ne pas prendre sa demande en considération, et renvoie Monsieur LEMONIER Sébastien auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Fourchambault, lieu de son domicile, pour l'examen de sa demande.

Délibération n°2016/028

BUDGET PRIMITIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget 2016 – Assainissement, en équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :

Fonctionnement : 84 165,80 €

Investissement : 501 634,60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte par **13 voix « pour »** le budget proposé.

Délibération n°2016/029

Questions diverses

- Proposition d'adhésion à l'association Route Nationale 7 : le conseil ne donne pas suite à cette proposition.
- Application informatique OPEN cimetière : une réunion d'information sur cette application permettant une gestion fiable du cimetière de la commune aura lieu le 29 avril prochain. Le coût de cet outil informatique est de 160 euros la première année (à l'ouverture du dossier) et de 110 euros par an ensuite.
- Réseau téléphonique : une rencontre avec le Conseil Départemental et les responsables de Nièvre Numérique va avoir lieu le 15 avril en mairie, afin de travailler sur la faisabilité de développement du numérique et de la réception internet à Parigny qui pourrait être « commune- test » dans ce projet.

La séance est levée à 21 h 30.

Table des Délibérations

Séance du 12 Avril 2016

Convocation du 1^{er} Avril 2016

- Délibération n° 2016/017 : Dotation de soutien à l'investissement public local – année 2016
- Délibération n° 2016/018 : Compte Administratif 2015 – Budget Commune
- Délibération n° 2016/019 : Compte de Gestion 2015 – Budget Commune
- Délibération n° 2016/020 : Affectation des Résultats 2015 – Budget Commune
- Délibération n° 2016/021 : Vote des taxes 2016 – Budget Commune
- Délibération n° 2016/022 : Budget Primitif 2016 – Budget Commune
- Délibération n° 2016/023 : Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement
- Délibération n° 2016/024 : Compte de Gestion 2015 – Budget Assainissement
- Délibération n° 2016/025 : Affectation des Résultats 2015 – Budget Assainissement
- Délibération n° 2016/026 : Redevance d'assainissement collectif année 2016
- Délibération n° 2016/027 : Assainissement - Affaire CHAMPEAU Albert et Simone
- Délibération n° 2016/028 : Assainissement – doléance LEMONIER Sébastien
- Délibération n° 2016/029 : Budget Primitif 2016 – Budget Assainissement

*Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents :*

Membres	Signature	Pouvoirs à (signature)
APERS Jean Pierre		
ARGOUD-RABEH Dany		
BARDEAU Mathias		
BERTRAND Guy		
BOIRON Brigitte		
BOUET Annick		BERTRAND Guy
DAVIRAY Pascal		
DERO Martine		RABEH Faouzi
DEVOS Nicolas		
MERCIER Jacques		
POMMERY Vincent		BOIRON Brigitte
RABEH Faouzi		
ROBICHE Frédérique		
SALLES Sylvain		
VINCENT Karine	Démissionnaire	